



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION : L'ANNÉE EN REVUE	3
DE BONNES NOUVELLES POUR LES PARCS	
ÉNORME SUCCÈS AU QUÉBEC!	6
La réserve de parc Tursujuq au Québec sera le plus grand parc provincial au Canada!	6
La province de la Nouvelle-Écosse est sur la bonne voie en ce qui concerne la	
grande expansion du réseau de parcs et d'aires protégées	7
Le nouveau parc provincial en Saskatchewan, une lueur d'espoir	
Le Manitoba promet d'élargir le réseau de parcs et de protéger la santé des écosystèmes	8
Le plan relatif à Jasper est un premier pas important vers le rétablissement du caribou	
dans les parcs nationaux des montagnes Rocheuses	
Banff : fermeture saisonnière de la promenade de la vallée de la Bow, à l'automne	10
SIGNES DE DANGER POUR LES PARCS	11
Le forage de puits de pétrole et la fracturation hydraulique menacent le parc national du Gros-Morne	12
Les grizzlis du parc national Banff sont fragilisés depuis que l'aire de ski peut être utilisée en été	12
LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES SONT RESSENTIES PARTOUT AU PAYS	14
Les fermetures saisonnières des parcs nationaux frappent la plupart des provinces	14
DÉFIS DANS LES PARCS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX	16
Le gouvernement du Yukon est incertain de sa décision visant à protéger le bassin hydrographique de la rivière Peel	16
Les parcs du Manitoba demeurent ouverts à l'exploitation minière	17
L'Ontario s'éloigne de ses engagements concernant la conservation du parc Algonquin	17
Le Nouveau-Brunswick reste vague quant à son engagement visant à élargir le réseau d'aires protégées	18
UNE LUEUR D'ESPOIR POUR LES PARCS	19
ÉLARGIR LE RÉSEAU DE PARCS NATIONAUX DU CANADA	20
Protéger Thaidene Nene, la terre des ancêtres, dans le bras Est du Grand lac des esclaves, dans les TN-O	20
La Rouge : un premier parc urbain national au Canada, l'occasion de bien faire les choses	2
La réserve nationale de l'île de Sable, en Nouvelle-Écosse : un monument canadien protégé,	
mais qui laisse la porte ouverte à l'exploitation pétrolière et gazière	22
La réserve nationale Nààts'ihch'oh dans les TN-O – de meilleures limites protègeraient complètement	
le bassin hydrographique de la Nahanni, de renommée mondiale	22
La création d'un parc national dans la région d'Okanagan-Similkameen Sud en Colombie-Britannique	
permettrait de protéger cet écosystème unique au Canada	
NOUVEAUX PARCS PROVINCIAUX ET NOUVELLES ZONES PROTÉGÉES	24
La protection du milieu sauvage Castle en Alberta est-elle enfin à portée de main?	24
La réserve aquatique de la rivière Dumoine au Québec pourrait protéger des bassins hydrographiques vitaux.	24

INTRODUCTION

L'ANNÉE EN REVUE

La Journée des parcs du Canada aura lieu le 20 juillet 2013. Depuis 2008, la SNAP publie un rapport annuel évaluant les réalisations du Canada au cours de l'année écoulée, à la fois pour ce qui a trait à la création de parcs mais aussi pour la protection de ces trésors naturels au bénéfice des générations actuelles et futures de Canadiens.

Au fil des ans, les résultats de l'examen ont été variés. Nous avons en premier lieu célébré les importants progrès sur la création de nouveaux parcs. Puis, nous avons constaté un ralentissement des progrès. Finalement, nous avons fait ressortir les problèmes émergents. L'année dernière, le rapport mettait l'accent sur les menaces importantes auxquelles nos parcs sont confrontés, qu'il s'agisse de compressions budgétaires fédérales, de tourisme inapproprié et d'aménagements récréatifs cédant aux pressions croissantes exercées par le développement industriel dans les parcs ou à proximité.

Le rapport de cette année est mitigé. Dans l'ensemble, nous concluons que nous avons fait un pas en avant et deux pas en arrière.

Nous notons quelques faits saillants importants, y compris la création du parc Tursujuq au Québec, devenu la plus grande zone protégée de l'Est de l'Amérique du Nord et le plus grand parc provincial du Canada, un important projet d'agrandissement des parcs et des zones protégées actuellement à l'étude en Nouvelle-Écosse et la création d'un nouveau parc en Saskatchewan, le premier en 20 ans.

Malheureusement, les signes de danger n'en sont pas moins inquiétants, et cela à plusieurs égards. Au parc national du Gros-Morne à Terre-Neuve, une proposition visant à forer et fracturer des puits à quelques mètres des limites du parc présente un risque grave pour les écosystèmes du parc, pour son statut de patrimoine mondial de l'UNESCO, et pour l'industrie touristique durable qui compte sur sa beauté naturelle intacte. Dans les parcs nation-

aux des montagnes Rocheuses, le développement commercial inapproprié continue de progresser. À Banff, la décision permettant l'augmentation d'utilisation estivale de la station de ski Mont Norquay pourrait faire courir un risque accru aux grizzlis et à d'autres espèces sauvages. Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial est à reconsidérer son engagement pour la création de nouveaux parcs et de nouvelles zones protégées, tandis qu'au Yukon, le gouvernement territorial a complètement rejeté les recommandations d'une commission de planification qu'il avait pourtant nommée, pour protéger le bassin hydrographique de la rivière Peel, l'un des bassins versants les plus spectaculaires au monde. Entretemps, les compressions budgétaires effectuées à

Parcs Canada se font sentir sur le terrain. De nombreux parcs nationaux sont désormais essentiellement fermés pendant une bonne partie de l'année et les programmes de science et de surveillance sont restreints.

Heureusement, beaucoup de lueurs d'espoir brillent partout au pays pour l'année à venir. Il sera possible de créer de magnifiques nouveaux parcs où les Canadiens pourront se ressourcer durant des générations et de prendre des mesures positives afin de mieux protéger les parcs existants. Dans la région de Thaidene Nene, ou « terre de nos ancêtres », près du bras Est du Grand lac des esclaves, dans les Territoires du Nord Ouest, un partenariat novateur voit le jour entre la Première



Nation des Dénés Lutsel K'e et Parcs Canada pour protéger le cœur d'une vaste région sauvage où le caribou et le bœuf musqué errent toujours librement et où les conditions de vie des membres de la communauté sont encore étroitement liées à la terre. Plus à l'ouest dans les TN-O, un parc national appelé Nááts'ihch'oh est en cours de création. Ce dernier, compte-tenu d'une modification de ses limites, protègerait les sources de la fameuse rivière Nahanni Sud.

Plus au sud, le public élève la voix pour qu'on protège notamment les prairies menacées et le paysage désertique du sud de l'Okanagan. Dans le sud-ouest de l'Alberta, après des années de sensibilisation, un processus de planification d'aménagement des terres régionales pourrait permettre de finalement protéger le spectaculaire paysage montagneux du précieux milieu sauvage Castle à titre de parc provincial. Plus à l'est, la création du parc urbain national de la Rouge, dans la grande région de Toronto, et une aire protégée provinciale provisoire dans le bassin hydrographique de la rivière Dumoine dans le sud-ouest du Québec, offriront d'excellentes occasions aux citadins de visiter et de découvrir des aires naturelles protégées.

LA VÉRITABLE VALEUR **DES PARCS**

Nous savons tous que les parcs sont des lieux où la nature est protégée et où nous pouvons échapper à la vie trépidante que nous menons pour nous amuser en famille ou entre amis. La myriade d'autres avantages que les parcs et les zones protégées offrent à la société est moins bien connue.

Saviez-vous, par exemple, que :

- provinciaux et territoriaux du « SOLUTION NATURELLE » Canada APPORTENT par an à l'économie par les gouvernements.
- **64 000** emplois à plein temps, au Canada.
- Par exemple, le parc national Banff protège les sources potable à 1,2 MILLIONS

- PRÈS DE CINQ MILLIARDS \$ en aidant la nature à s'adapter biologique qui serait autrement rejeté dans l'atmosphère, climatiques. 🍑

DE BONNES NOUVELLES POUR LES PARCS

Bien que l'année écoulée ait été un défi pour les parcs de la plupart des régions du Canada, plusieurs provinces ont connu des succès remarquables en créant de nouveaux parcs et de nouvelles zones protégées. Fait frappant, en décembre 2012, le gouvernement québécois a annoncé la création du parc Tursujuq, le plus grand parc provincial du Canada, dans le nord du Québec.

Plus à l'est, la SNAP s'est également réjouie des importants progrès réalisés en Nouvelle-Écosse, où le gouvernement provincial a annoncé un quart de million d'hectares de nouvelles aires protégées. Cette province est sur la bonne voie pour atteindre et même surpasser son engagement visant à protéger au moins 12 % de son territoire.

En Saskatchewan, où aucun parc n'a été créé depuis des décennies, le gouvernement a fait un petit pas en avant, en annonçant la création d'un parc de loisirs à proximité du Parc national de Prince Albert. La province s'est aussi engagée à créer plus de parcs dans le futur.

Au Manitoba, le gouvernement provincial propose de créer ou d'élargir jusqu'à 10 nouveaux parcs d'ici 2020 et d'agrandir les parcs provinciaux de la Baie Fisher et du lac Little Limestone.





Énorme succès au Québec!

LA RÉSERVE DE PARC TURSUJUQ AU QUÉBEC SERA LE PLUS GRAND PARC PROVINCIAL AU CANADA!

Comptant plus de 26 000 km² (quatre fois la superficie de l'Île-du-Prince-Édouard), la nouvelle réserve de parc national Tursujuq¹ du Québec constituera le plus grand parc provincial au Canada et la plus grande zone protégée de l'est de l'Amérique du Nord. L'annonce de ce nouveau parc en décembre dernier fut une excellente nouvelle pour Umiujaq, une communauté Inuit du nord du Québec, le Grand conseil des Cris et le gouvernement de Kativik qui collaboraient avec la SNAP et d'autres partenaires depuis de nombreuses années pour protéger ce magnifique paysage.

Tursujuq permettra de protéger un vaste écosystème de nature sauvage s'étendant vers l'intérieur de la Baie d'Hudson et chevauchant la forêt boréale et la toundra, foyer des Inuits et des Cris depuis des milliers d'années. Quelques points saillants de ce nouveau parc comprennent la rivière Nastapoka, qui abrite une population unique de phoques d'eau douce, de saumons de

l'Atlantique et de bélugas. Le lac Guillaume-Delisle de 700 km², un vaste système d'eau saumâtre qui abrite des phoques et des bélugas; le lac à l'Eau Claire, un double cratère météoritique de plus de 1 200 km² qui forme le deuxième plus grand lac du Québec, des rivières, des chutes sauvages et un paysage nordique spectaculaire.

L'année dernière, la SNAP soulignait dans son rapport que la proposition portant sur le parc Tursujuq omettait le bassin hydrographique de la rivière Nastapoka, une zone importante de l'habitat des phoques enclavés et d'autres espèces menacées. La SNAP s'était jointe aux communautés autochtones et aux gouvernements locaux pour exiger d'y remédier. Lorsque le parc fut finalement annoncé en décembre 2012, la SNAP n'a pas manqué de saluer la nouvelle concernant la modification des limites, qui incluaient plus de 11 000 km² soit la plus grande partie du bassin hydrographique de la Nastapoka.

La création du parc Tursujuq signifie que la beauté remarquable de ce paysage nordique, ainsi que sa faune unique et ses caractéristiques géologiques seront protégées à tout jamais. Il pourra accueil-lir les aventuriers qui cherchent à découvrir les merveilles naturelles et culturelles du Nord

¹ Au Québec, les parcs gérés par le gouvernement de cette province sont connus sous le nom de « parcs nationaux »



LA PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE EST SUR LA BONNE VOIE EN CE QUI CONCERNE LA GRANDE EXPANSION DU RÉSEAU DE PARCS ET D'AIRES PROTÉGÉES

En février, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a dévoilé un plan visant à créer des centaines de parcs et de nouvelles zones protégées et de conserver 250 000 hectares de plus dans la province, dont 70 km de côte sauvage et d'habitat essentiel pour les espèces en péril. C'est beaucoup pour une petite province et cela augmentera de plus d'un tiers le pourcentage de terres protégées en Nouvelle-Écosse, la faisant passer de la neuvième à la deuxième place parmi les 13 provinces et territoires, pour ce qui a trait au pourcentage de terres protégées.

Les zones susceptibles d'être protégées couvrent la province et comprennent quelques-unes des plus belles aires sauvages restantes en Nouvelle-Écosse. Parmi les sites conservés, notons la rivière St. Mary, les Eastern Shore Islands, le mont Kelly, la Humes River, l'isthme de Chignecto, la zone côtière de Fourchu, la rivière Liscomb, la vallée de Wentworth, les Medway Lakes et la rivière Tusket, entre autres.

La dernière ronde de consultation publique s'est terminée en mai et la province rendra bientôt sa décision finale quant à la mise en œuvre du plan. La SNAP a joué un rôle de premier plan dans l'identification des terres proposées à des fins de protection et au moment de collaborer avec l'industrie et le gouvernement pour ce faire. Nous encourageons les responsables provinciaux à finaliser rapidement la protection de ces importantes zones écologiques.

NOUVELLE-ÉCOSSE





MANITOBA



LE MANITOBA PROMET D'ÉLARGIR LE RÉSEAU DE PARCS ET DE PROTÉGER LA SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES

En avril 2013, le gouvernement du Manitoba a annoncé une nouvelle stratégie en matière de parcs dans le cadre de son « Plan vert ». Ce dernier engage la province à mieux protéger plusieurs parcs provinciaux du Manitoba, en créant ou en élargissant jusqu'à 10 parcs. Le gouvernement accède aussi à la demande de la SNAP visant à faire du « maintien de la santé de l'écosystème » le principe fondamental des parcs. Le stratégie comporte un volet visant à relier les gens à la nature et reconnaît l'importance de passer du temps à l'extérieur, dans la nature.

La SNAP se réjouit particulièrement de ce que la nouvelle stratégie s'engage à collaborer avec les communautés autochtones et les acteurs concernés pour développer les parcs provinciaux du lac Little Limestone et de la Baie Fisher: deux des parcs qui, selon la SNAP, devraient être priorisés dans le cadre des projets de conservation au Manitoba.³



La Baie Fisher, Manitoba -Ron Thiessen

LE PARC PROVINCIAL GREAT BLUE HERON, SASKATCHEWAN



LE NOUVEAU PARC PROVINCIAL EN SASKATCHEWAN, UNE LUEUR D'ESPOIR

Pour la première fois en près de 20 ans, le gouvernement de la Saskatchewan a annoncé la création d'un nouveau parc provincial. Comptant 112 km², le parc provincial Great Blue Heron protègera une aire au sud des plaines boréales à proximité des lacs Anglin et Emma à la limite Est du Parc national de Prince Albert. Le lac Anglin abrite l'une des plus nombreuses populations de couples de huards communs formés à vie en Amérique du Nord. Au cours des dernières années, cette zone a été menacée en raison de l'utilisation de VTT incontrôlée. Le nouveau parc arrêtera l'exploitation forestière dans la région et permettra une meilleure gestion des activités récréatives.

Le gouvernement de la Saskatchewan a également affirmé son engagement visant à créer plusieurs nouveaux parcs provinciaux, en notant que les parcs sont une pierre angulaire de l'industrie touristique de la province.² Le caribou décline dangereusement dans cette région parce que les activités forestières empiètent sur son habitat.

La SNAP espère que la création de ce parc sera une première étape vers un effort concerté pour protéger l'habitat boréal en Saskatchewan, en commençant par celui du caribou des bois plus au nord, à proximité du Parc national de Prince Albert.

 $^{^2\} Pour\ de\ plus\ amples\ informations, consultez: http://www.gov.sk.ca/news?newsld=b02112db-3d0d-4ea9-948c-dafbc44a79d2$

³ Le rapport 2012 de la SNAP faisait ressortir les raisons pour lesquelles le lac Little Limestone devrait être élargi. Pour de plus amples détails, veuillez consulter http://cpawsmb.org/campaigns/little-limestone-lake.



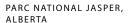


LE PLAN RELATIF À JASPER EST UN PREMIER PAS IMPORTANT VERS LE RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU DANS LES PARCS NATIONAUX DES MONTAGNES ROCHEUSES

En avril, Parcs Canada a annoncé un plan visant à retarder les dates d'ouverture pour le ski de randonnée dans plusieurs zones d'habitat hivernal du caribou dans le parc national Jasper, dans le cadre d'une stratégie visant à aider les troupeaux de caribous en détresse. Jasper est l'un des rares endroits dans les parcs nationaux des montagnes Rocheuses où le caribou des bois survit encore. Mais, même au sein de ce sanctuaire, le caribou s'éteint rapidement. Il y a vingt-cinq ans, les parcs nationaux des montagnes Rocheuses comptaient 800 têtes. Ce nombre est maintenant de 250 et continue de chuter. Trois des quatre troupeaux de Jasper accusent des niveaux dangereusement bas. Il est urgent de mettre à exécution des mesures de gestion si l'on veut que les caribous survivent.

Des scientifiques ont étudié le chemin suivi par des loups, qui utilisent les pistes de ski dans le parc national Jasper pour se déplacer vers l'habitat hivernal du caribou. En retardant l'ouverture du ski de randonnée, on peut diminuer la « facilité d'accès du prédateur ».

Ce genre de gestion proactive n'est que l'une des nombreuses initiatives que Parcs Canada a identifiées dans sa stratégie visant à protéger le caribou des bois dans les parcs nationaux des montagnes Rocheuses. La SNAP a exprimé son ferme soutien à ces modifications à l'accès récréatif d'hiver et exhorte Parcs Canada à surveiller les résultats et à veiller à ce que d'autres mesures inclues dans la stratégie soient également mises en œuvre.





⁴Vous trouverez davantage d'informations sur la Stratégie de conservation de Parcs Canada quant à la population de caribous des bois des montagnes du Sud, à http://www.pc.gc.ca/fra/pn-np/mtn/caribou/index.aspx



PARC NATIONAL BANFF, ALBERTA



BANFF : FERMETURE SAISONNIÈRE DE LA PROMENADE DE LA VALLÉE DE LA BOW, À L'AUTOMNE

Après une année de retard, Parcs Canada est maintenant sur la bonne voie concernant la restriction des déplacements saisonniers sur la promenade de la vallée de la Bow dans le parc national Banff, une route parallèle à l'autoroute transcanadienne qui relie la ville de Banff au lac Louise. En décembre 2011, après deux années de consultation, Parcs Canada a annoncé qu'il mettrait à exécution cette dite restriction afin de protéger la faune. Chaque année, du 1er mars au 25 juin, un tronçon de 17 kilomètres de la promenade sera fermé, du crépuscule à l'aube. Ceci est une mesure importante pour protéger les grizzlis, les loups et les orignaux, et pour permettre aux animaux de se nourrir et de protéger leurs petits sans être dérangés pendant les mois critiques du printemps. 🐬

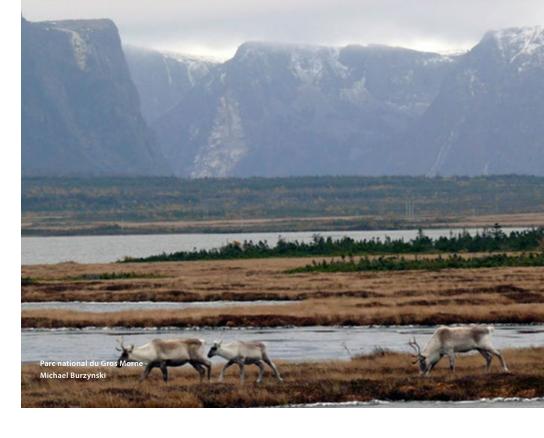
SIGNES DE DANGER POUR LES PARCS

Malgré quelques bonnes nouvelles cette année, on constate un certain nombre de nouveaux développements inquiétants et de menaces continues. Forer et fracturer des puits de pétrole à quelques mètres des limites du parc national du Gros-Morne, au sein de la communauté de l'enclave de Sally's Cove, nous préoccupe beaucoup. Dans les parcs nationaux des montagnes Rocheuses, les pressions exercées par le développement commercial continuent de causer de graves inquiétudes. Partout au pays, les compressions budgétaires ont réduit les services offerts par les parcs nationaux et nuisent à la capacité scientifique et de surveillance. Pendant ce temps, le gouvernement territorial du Yukon ne tient pas compte des recommandations axées sur la conservation déposées par une commission de planification qu'il a mandatée pour protéger une grande partie du bassin hydrographique de la rivière Peel. Depuis plus de dix ans, la SNAP, les Premières Nations et d'autres partenaires travaillent d'arrachepied pour protéger cette magnifique région sauvage nordique.

Dans l'Est, la volonté du gouvernement du Nouveau-Brunswick d'augmenter légèrement la superficie de la province dans des zones protégées vacille. En Ontario, le gouvernement provincial renonce aux engagements qu'il avait pris pour améliorer l'intégrité écologique du parc Algonquin.

En cette période d'incertitude économique et de budgets serrés, les parcs perdent du terrain à plusieurs égards. Et pourtant, tel que nous l'avons mentionné dans la première partie de ce rapport, les parcs et les aires protégées offrent d'énormes avantages aux gouvernements et aux citoyens, en contribuant à l'économie, en conservant de l'air pur et de l'eau propre, et en agissant en tant que pierres angulaires de nos programmes de conservation et touristiques et de conservation.

Parc national du Gros Morne, Terre-Neuve -Michael Burzynski



PARC NATIONAL DU GROS MORNE, TERRE-NEUVE



LE FORAGE DE PUITS DE PÉTROLE ET LA FRACTURATION HYDRAULIQUE MENACENT LE PARC NATIONAL DU GROS-MORNE

La technique hautement controversée de fracturation hydraulique risque d'être utilisée à quelques mètres des limites du parc national du Gros-Morne, menaçant ainsi ce site du patrimoine mondial de l'UNESCO. Les permis d'exploration ont été accordés à une entreprise qui a jusqu'à janvier 2014 pour débuter le forage d'un premier puits.

Alors que le projet de forage et de fracturation se concentre sur Sally's Cove, une des petites communautés enclavées du parc, au moins quatre autres de ces sites pourraient y être soumis, dans les années à venir. Ces propositions, si on devait procéder à la production à grande échelle, pourraient entraîner une grande industrialisation du parc.

Les menaces éventuelles auxquelles le parc pourrait être confronté comprennent le pompage d'une énorme quantité d'eau qui sera utilisée lors du processus de fracturation, l'injection de produits chimiques toxiques en profondeur dans le sol pouvant éventuellement contaminer les eaux souterraines, des activités de transport par camion intense sur les routes du parc, la production de quantités massives d'eau contaminée qui doit être éliminée, ainsi que le brûlage du gaz naturel par torchères.

Industrialiser la côte du Gros Morne menacerait l'économie touristique régionale qui compte sur la beauté naturelle vierge de la côte et des montagnes du Gros Morne pour attirer les visiteurs de partout au Canada et au monde. Le parc national du Gros-Morne a été classé comme site du patrimoine mondial en reconnaissance de son ancienne histoire géologique ainsi que pour l'exceptionnelle beauté naturelle de son environnement sauvage.⁵

En juin 2013, le Comité du patrimoine mondial a officiellement exprimé son inquiétude au sujet des propositions de fracturation devant se dérouler à proximité de Gros Morne et a recommandé qu'une mission de surveillance soit envoyée pour évaluer la situation. Les sites du patrimoine mondial peuvent perdre leur statut si les valeurs pour lesquelles ils ont été classés sont compromises.

Le parc national du Gros-Morne attire 185 000 visiteurs par an. Il est le principal employeur de l'ouest de Terre-Neuve et contribue à l'économie. Les enquêtes ont révélé que 96 % de ses visiteurs y affluent surtout pour admirer le paysage. Toute industrialisation suite aux activités pétrolières et gazières pourrait avoir des répercussions néfastes sur le tourisme et l'économie de la région.

Pour protéger la beauté vierge de ces paysages, les écosystèmes du parc et l'écotourisme durable de la région pour les générations à venir, la SNAP demande d'interdire le développement industriel dans la zone entourant le parc, y compris l'exploration pétrolière et gazière.⁶

⁵ http://whc.unesco.org/fr/list/419/

⁶ Pour de plus amples informations, consultez www.protégerlegrosmorne.ca



LES GRIZZLIS DU PARC NATIONAL BANFF SONT D'AVANTAGE MENACÉS DEPUIS QUE L'AIRE DE SKI PEUT ÊTRE UTILISÉE EN ÉTÉ

L'année dernière, la SNAP faisait son rapport sur la proposition visant à accorder aux visiteurs l'autorisation de fréquenter l'aire de ski du Mt. Norquay à Banff pendant l'été. Il s'agit d'un important habitat estival pour les grizzlis et d'autres espèces sauvages. En mai de cette année, le gouvernement fédéral a fait part de son intention d'approuver un plan à long terme, y compris des dispositions relatives à la fréquentation à grande échelle de la montagne pendant l'été. En vertu du plan, le nombre de visiteurs grimperait de 300 à 10 000, augmentant d'autant plus le risque de rencontres entre la faune et les humains.

La SNAP demeure très préoccupée par l'impact que ce plan aura sur les grizzlis et d'autres espèces sauvages qui habitent cette zone en été, notamment les femelles et leurs petits. Avec moins de 60 grizzlis dans le parc national de Banff, et le taux de reproduction le plus bas de toute la population de grizzlis en Amérique du Nord, ces précieux animaux sont vulnérables à tout nouveau développement dans leur habitat.

Le territoire vital de l'ours dans l'étroite vallée de la Bow, dans et autour du Mont Norquay, est déjà fortement fragmenté par l'autoroute transcanadienne, d'autres routes, une ligne ferroviaire importante et la ville de Banff. Chaque année, des ours sont tués sur les voies ferrées et sur les routes, et ce plus que dans tout autre parc national.

Selon la SNAP, toute décision de gestion qui se traduit par une réduction supplémentaire de la sécurité de l'habitat de la faune à Banff est contraire à la responsabilité qui incombe à Parcs Canada de prioriser l'intégrité écologique.

Maintenant que cette malheureuse décision a été prise, la SNAP demande instamment qu'un système de suivi scientifique exhaustif soit mis en place pour surveiller les répercussions cumulatives que ce développement et autres auront sur la faune du parc. Si des impacts néfastes sont détectés, la décision devrait être immédiatement inversée pour empêcher de causer des dommages irréversibles susceptibles de nuire aux grizzlis et à d'autres espèces sauvages qui font du Mont Norquay et de la vallée de la Bow de Banff leur habitat.

PARC NATIONAL BANFF, ALBERTA



Les compressions budgétaires sont ressenties partout au pays

L'année dernière, la SNAP a souligné comment les compressions budgétaires fédérales 2012 de plus de 30 millions \$ par année ont considérablement diminué la capacité scientifique de Parcs Canada. Environ 30 % des postes de scientifiques des écosystèmes ont été déclarés «excédentaires », compromettant la capacité des gestionnaires de parcs d'assurer le suivi nécessaire et d'informer le public sur l'état des parcs nationaux. Un an plus tard, tandis que de nombreux détails sur les impacts en termes scientifique et de surveillance demeurent encore inconnus, d'importants programmes de rétablissement écologique ont déjà été reportés en raison du manque de financement.

LES FERMETURES SAISONNIÈRES DES PARCS NATIONAUX FRAPPENT LA PLUPART DES PROVINCES

Les compressions budgétaires effectuées l'année dernière ont aussi réduit les heures d'ouverture et les saisons de plusieurs parcs nationaux. Par exemple, le parc national Kejimkujik en Nouvelle-Écosse n'est ouvert aux visiteurs que pendant quatre mois et demi par année. Le centre d'accueil, les terrains de camping et les autres services de base sont dorénavant fermés pendant les autres sept mois et demi. Les routes ne sont plus déneigées en hiver. L'année dernière, le parc était fermé alors que les couleurs automnales étaient à leur meilleur, écourtant de fait la saison de canotage et de kayak.

Avoir perdu l'accès à leur précieux parc Keji a bouleversé les Néo-Écossais. Un résident d'Halifax a ainsi recueilli près de 6 000 noms sur une pétition exhortant le Premier ministre à annuler les fermetures saisonnières dans le parc national Kejimkujik. Il y citait l'importance culturelle du parc et le grand plaisir offert par les grands espaces de la Nouvelle-Écosse. Bon nombre de signataires ont expliqué en détails les raisons de leur amour pour Keji, leurs habitudes au sein du parc et à quel point ne pas pouvoir en profiter pendant les saisons intermédiaires leur manquera.⁷

Les saisons d'exploitation ont également été considérablement réduites dans d'autres parcs nationaux, y compris le Mont-Riding au Manitoba, Prince Albert en Saskatchewan, et Forillon au Québec. Les visiteurs, les communautés et les entreprises locales ont vivement protesté. Au Mont-Riding, un groupe de citoyens a lancé la campagne « Occupy Winter » pour attirer l'attention sur les magnifiques expériences perdues lorsque les parcs nationaux deviennent des destinations saisonnières.⁸

La SNAP estime que ces compressions budgétaires et la perte occasionnée en termes de connaissances scientifiques sur les écosystèmes et de services aux visiteurs, sont malavisées étant donné l'énorme avantage que nos parcs nationaux représentent pour tous les Canadiens. La SNAP recommande au gouvernement du Canada de mieux reconnaître les considérables avantages économiques, écologiques et sociaux de nos parcs nationaux en investissant suffisamment dans leur protection à long terme.9

⁷ http://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/story/2012/09/26/ns-keji-petition.html

⁸ http://www.theadvance.ca/Opinion/Columnists/2013-01-16/article-3156086/Occupy-Kejimkujik-this-weekend/1 https://www.facebook.com/OccupyWinterSurvival

⁹La SNAP est membre de la Coalition du budget vert. Pour de plus amples informations, consultez http://www.greenbudget.ca/main f.html.



IL FAUT FINANCER LES PROJETS DE RÉINTRODUCTION DU CARIBOU ET DU BISON À BANFF

Deux grands projets de conservation ont été reportés dans la foulée des compressions budgétaires de l'an dernier. Il s'agit du programme d'élevage en captivité du caribou des bois et de réintroduction du bison dans le parc pational Banff

Les quelques derniers caribous de Banff ont été tués dans une avalanche en 2009. Le programme de reproduction en captivité permettrait de réintroduire des caribous dans le parc et d'augmenter le nombre de troupeaux présentement en déclin dans d'autres Parcs nationaux des montagnes Rocheuses. Fruit d'un partenariat entre Parcs Canada, le zoo de Calgary et le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, le programme de reproduction en captivité a été promu comme une pierre angulaire de la Stratégie de conservation portant sur la population des montagnes du Sud du caribou des bois de Parcs Canada quand elle a été annoncée en 2011 par le ministre fédéral de l'environnement.

Le bison des plaines avait l'habitude d'errer librement dans la région qui est aujourd'hui le parc national Banff, mais il a disparu au milieu des années 1880, avant la création du parc en 1885. Le plan de gestion du parc Banff, 2010, prévoyait une réintroduction du bison. Cela permettrait d'atteindre l'objectif de pourvoir le parc national d'un effectif complet d'espèces indigènes et les visiteurs découvriraient ainsi l'une des espèces les plus symboliques du Canada à l'état sauvage, sur son aire de répartition naturelle.

Ces deux projets rétabliront l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada. Pour poursuivre dans cette veine, il faudra leur accorder un financement supplémentaire.



BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE PEEL, YUKON



Défis dans les parcs provinciaux et territoriaux

LE GOUVERNEMENT DU YUKON EST INCERTAIN DE SA DÉCISION VISANT À PROTÉGER LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE LA RIVIÈRE PEEL

Le bassin hydrographique de la rivière Peel, au Yukon, est l'une des grandes régions sauvages intactes au monde. À peu près de même taille que l'Écosse, ce spectaculaire paysage montagneux est riche en espèces rares et endémiques. Il abrite le caribou des bois, le caribou de la toundra, le grizzli, le carcajou ainsi qu'un nombre impressionnant de sauvagines et d'oiseaux chanteurs migrateurs. En tant que patrie des Premières Nations des Na-Cho Nyak Dun, des Tr'ondëk Hwëch'in, des Gwitchin Vuntut et des Gwich'in Tetlit, la région est d'une grande valeur spirituelle et culturelle. Les aventuriers chérissent les paysages symboliques de la Peel et des célèbres rivières sauvages, telles que la Wind, la Snake et Bonnet Plume comme destinations de choix pour le canotage en eau vive et les randonnées dans la nature.

Malheureusement, les considérables valeurs naturelles et culturelles du bassin hydrographique de la rivière Peel n'ont jamais été aussi menacées. Les activités d'extraction des ressources minières et d'autres menacent de fragmenter et de détruire l'équilibre écologique de ce lieu d'importance mondiale. Ce risque a considérablement augmenté en 2012 lorsque le gouvernement du Yukon a complètement rejeté les recommandations déposées par la Commission conjointe d'aménagement du bassin versant de la rivière Peel des Premières Nations et du gouvernement territorial qui, après sept ans d'analyse et de consultation minutieuses, avait recommandé de conserver au moins 80 % du bassin versant de la Peel, soit 55 % en zones protégées permanentes et 25 % sous une certaine forme de protection renouvelable au fil du temps. Le gouvernement territorial a déposé sa propre proposition qui ouvrirait la totalité du bassin versant au développement industriel, y compris des pistes d'atterrissage, des routes, des camps et autres infrastructures.¹⁰

Un moratoire sur le jalonnage minier dans la région de la rivière Peel est en place jusqu'à la fin 2013, tandis que le gouvernement du Yukon consulte les Premières Nations touchées. Ce qui surviendra par la suite dépend de la capacité du gouvernement du Yukon à être à l'écoute du public et des Premières Nations, qui appuient fermement la protection de la magnifique région sauvage de la rivière Peel.

La Commission d'aménagement du bassin versant de la rivière Peel, Recommended Peel Watershed Regional Land Use Plan, juillet 2011



LES PARCS DU MANITOBA DEMEURENT OUVERTS À L'EXPLOITATION MINIÈRE

Même si la nouvelle stratégie manitobaine en matière de parcs a beaucoup d'attributs positifs, elle ne traite toutefois pas de l'exploitation minière, le talon d'Achille du système de parcs de la province. Contrairement à la plupart des provinces canadiennes, le Manitoba n'a pas encore totalement interdit l'exploitation minière dans les parcs provinciaux, en dépit des appels répétés de la SNAP et d'autres. Certains récents succès ont été obtenus lorsque l'extraction de tourbe a été interdite dans tous les parcs provinciaux. Mais l'extraction minière est encore permise dans de nombreux parcs. Cette situation est en totale contradiction avec l'objectif fondamental de maintenir la santé de l'écosystème particulier qui caractérise ces trésors naturels. Elle est également incompatible avec ce que les citoyens attendent de leurs parcs publics et des aires protégées.

Le gouvernement provincial affirme que dédommager les entreprises pour les travaux effectués dans les zones de revendication et arrêter les opérations seraient trop coûteux pour les contribuables. Selon la SNAP, la solution consiste à ce que les sociétés minières et la province trouvent un terrain d'entente, pour faire en sorte que les frais financiers restent raisonnables pour les deux parties.

L'ONTARIO S'ÉLOIGNE DES ENGAGEMENTS PRIS ENVERS LA CONSERVATION DU PARC ALGONOUIN

Dans ses derniers rapports, la SNAP exhortait la province de l'Ontario à respecter l'engagement pris en 2010 visant à atténuer les répercussions écologiques dans le parc Algonquin, le joyau de la couronne du réseau des parcs provinciaux, mais le seul où l'exploitation forestière est encore autorisée. Malheureusement, trois ans après que la province se soit engagée à augmenter de 22 % à 49 % la superficie du parc Algonquin devant être entièrement protégée contre le développement industriel, cette promesse reste lettre morte.

Pendant ce temps, l'année dernière, la province de l'Ontario s'est aussi éloignée de son engagement de longue date visant à éliminer progressivement les baux de villégiature sur les rives écologiquement sensibles du parc, en contradiction avec le plan de gestion et son propre conseil consultatif, qui a approuvé à l'unanimité le projet pour arrêter les baux au cours des cinq prochaines années, après un examen approfondi de la question.

En 2007, la nouvelle Loi sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation inscrivait dans la loi l'obligation de gérer les parcs et les zones protégées de l'Ontario d'une manière qui privilégie l'intégrité écologique. Entre l'engagement de réduction de l'exploitation forestière non tenu, et le récent revirement concernant la politique sur les chalets, la SNAP s'inquiète : n'est-ce pas là un signe alarmant de changement de priorité, au détriment de l'intégrité écologique?

La SNAP recommande que la province de l'Ontario respecte immédiatement son engagement de longue date pour réduire l'exploitation forestière dans le parc. Dans un même temps, la province devrait évaluer rigoureusement l'impact global de toutes les utilisations du parc et élaborer un plan de gestion pour maintenir et restaurer l'intégrité écologique à long terme.

MANITOBA



PARC PROVINCIAL ALGONQUIN, ONTARIO





NOUVEAU-BRUNSWICK



LE NOUVEAU-BRUNSWICK RESTE VAGUE QUANT À SON ENGAGEMENT VISANT À ÉLARGIR LE RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES

Alors que seuls 3 % du territoire de la province est protégé, le Nouveau-Brunswick accuse un retard sur les autres provinces en ce qui concerne la proportion de terres désignées comme zones protégées dans les parcs. Créer des parcs et de nouvelles zones protégées permettrait non seulement de maintenir des populations viables d'espèces sauvages comme le lynx, la martre et le saumon de l'Atlantique, mais contribuerait aussi à diversifier l'économie du Nouveau-Brunswick en solidifiant l'industrie touristique, en protégeant les attractions symboliques et la faune comme le fameux saumon de la rivière Restigouche.

En 2012, la province s'est engagée à augmenter légèrement le pourcentage de terres protégées, de 3 % à 4 %. Cela aurait été un pas dans la bonne direction, mais aurait tout de même laissé le Nouveau-Brunswick à l'avant-dernière place comparativement aux autres provinces et territoires du Canada. Maintenant, même ce petit pas en avant risque d'être compromis alors que la province reste vague quant à ses plans face à l'opposition de la part du secteur minier.

Cette inaction est en contraste frappant avec la Nouvelle-Écosse, où la province procède aux dernières étapes d'une expansion majeure des parcs et des zones protégées qui vise à protéger plus de 12 % du territoire de la province.

À l'échelle internationale, plusieurs pays, dont le Canada, se sont engagés à protéger au moins 17 % de leurs terres et de leurs eaux douces d'ici 2020. Il est évident que le Nouveau-Brunswick ne fait pas sa part d'efforts comparativement à l'ensemble du pays pour atteindre cet objectif.

Pour faire une avancée en ce sens, la SNAP recommande qu'au moins 17 % des terres de la Couronne (8,5 % de la province), y compris les grandes parcelles de forêt ancienne, soient désignées comme aires protégées permanentes d'ici 2015. Aucune exploitation forestière ou minière n'y aurait lieu. Nous sommes convaincus que la création de nouveaux parcs et de nouvelles zones protégées se traduirait par des avantages environnementaux, sociaux et économiques importants pour le Nouveau-Brunswick.

UNE LUEUR D'ESPOIR POUR LES PARCS

UNE LUEUR D'ESPOIR POUR LES PARCS

En dépit des mauvaises nouvelles, il reste pour ces prochaines années un grand nombre de formidables opportunités partout au Canada pour protéger des sites remarquables en partenariat avec les peuples autochtones et les autres Canadiens.

Il y a aussi de nombreuses occasions de mettre en œuvre des projets visant à protéger et à rétablir la faune, y compris dans certains de nos parcs les plus précieux, comme Banff et Jasper. Pour saisir ces occasions, il faudra porter une attention minutieuse aux données scientifiques qui étayent ces propositions, ainsi qu'aux investissements relativement modestes mais essentiels dans la science et la surveillance. Il faudra procéder à des consultations auprès des peuples autochtones, des parties prenantes et du public canadien. Toutefois, le retour sur investissement en regard de l'expansion de nos réseaux de parcs et de la protection convenable de nos parcs ne sera pas à dédaigner.

Considérant les parcs de Banff, Gros-Morne, Nahanni, Forillon, Mont Tremblant et Killarney, il serait difficile de trouver un seul Canadien qui puisse prétendre qu'on n'aurait pas dû protéger ces endroits spéciaux. Et pourtant, il aura fallu, à chaque fols, des décideurs et des Canadiens très déterminés pour faire en sorte qu'ils soient maintenus à l'état naturel, plutôt que de s'assujettir au profit à court terme que l'exploitation des ressources génère. Il en sera de même pour les prochaines générations de Canadiens qui examineront les décisions que nous prenons aujourd'hui. Protéger la nature sauvage du Canada, c'est investir dans des occasions futures pour tous les Canadiens. C'est un héritage que nous léquons à nos petits-enfants.

Rivière de St. Mary, Nouvelle Écosse Andrew Chow



GRAND LAC DES ESCLAVES, TERRITOIRES DU NORD-OUEST



Élargir le réseau de parcs nationaux du Canada

PROTÉGER THAIDENE NENE, LA TERRE DES ANCÊTRES, AU BRAS EST DU GRAND LAC DES ESCLAVES, DANS LES TN-O

La SNAP appuie la création d'une nouvelle grande zone protégée par la Première Nation des Dénés Lutsel K'e et Parcs Canada autour et au-delà des rives du bras Est du Grand lac des esclaves, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Thaidene Nene, qui signifie « terre des ancêtres » en denesuline (la langue des Dénés), est une région sauvage de 33 000 km² au cœur de la patrie des Dénés Lutsel K'e. Ce vaste territoire nordique a assuré la survie des humains et de la faune pendant des milliers d'années. Situé à environ 250 km à l'est de Yellowknife, au bras Est du Grand lac des esclaves, Thaidene Nene offre aux gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest une incroyable occasion de former un partenariat avec les Dénés Lutsel K'e pour créer une nouvelle réserve nationale spectaculaire.

Les terres de Thaidene Nene abritent le bœuf musqué, le loup, l'ours, le carcajou et quelques-uns des derniers troupeaux de caribous de la toundra en liberté. Couvrant la zone de transition entre la forêt boréale et la toundra, Thaidene Nene compte de nombreux lacs spectaculaires, des rivières d'eau vive et de magnifiques cascades. Le bras Est du Grand lac des esclaves renferme des falaises, des îles remarquables et certaines des eaux douces les plus profondes d'Amérique du Nord.

La vision de Thaidene Nene est celle d'une aire protégée qui permettra d'en conserver les valeurs naturelles et culturelles, et de soutenir les moyens de subsistance durables et de nouvelles occasions touristiques pour cette communauté basée sur le partage de sa patrie et de sa culture avec les autres Canadiens.

Après de nombreuses années, ce projet passionnant en est aux dernières étapes des négociations. Le domaine d'intérêt pour ce parc est présentement protégé sur une base intérimaire jusqu'en mars 2014. Si aucune protection permanente n'est en place à ce moment-là, cette incroyable possibilité de conservation pourrait nous glisser entre les doigts.

La SNAP collabore avec les Dénés Lutsel K'e pour sensibiliser les gens à ce site étonnant et pour encourager les Canadiens à appuyer la création de la réserve nationale. Au cours de l'année à venir, il faudra finaliser les limites de la réserve et aboutir à un accord.

LA ROUGE: UN PREMIER PARC URBAIN NATIONAL AU CANADA, L'OCCASION DE BIEN FAIRE LES CHOSES

En 2012, le gouvernement fédéral a fait avancer le projet de la Rouge, le parc urbain national dans la région du Grand Toronto, en lui allouant un financement et en effectuant des consultations sur un projet de « conception du parc ». En juin 2013, les gouvernements fédéral et provincial ont annoncé un transfert de certaines terres, de la province au gouvernement fédéral. Malheureusement, ce dernier a simultanément fait l'annonce d'un projet relatif à la construction d'un nouvel aéroport, évoquée depuis longtemps, qui s'étendrait sur les terres voisines de la Rouge, notamment sur des zones de grande valeur écologique composant la ceinture verte de Toronto. La SNAP a demandé que ces terres soient protégées de façon permanente, soit en les intégrant au parc, ou en les protégeant de façon permanente comme faisant partie de la ceinture verte, afin que la faune puisse circuler librement entre le lac Ontario et la moraine d'Oak Ridges.

La création de ce parc urbain national offre une occasion unique de protéger et de restaurer un écosystème important dans le plus grand centre urbain du Canada, et de permettre à des millions de Canadiens de faire l'expérience de la nature sans quitter la ville. Dans un tel paysage urbain achalandé, assurer la santé à long terme du parc nécessitera de solides outils de gestion priorisant la protection de la santé des écosystèmes et fournissant des directives claires à l'intention des visiteurs.

Il sera important de « bien faire les choses ». Le projet de conception du parc urbain national de la Rouge sorti l'été dernier ne priorise pas clairement la santé de l'écosystème, en inscrivant plutôt la conservation comme étant l'une de plusieurs priorités figurant à la liste. Il laisse également la porte ouverte à une gamme complète d'activités qui peuvent ou

peuvent ne pas être compatibles avec les valeurs naturelles et culturelles de conservation du parc.

Comptant comme l'un des meilleurs exemples de la forêt carolinienne et l'un des derniers bassins hydrographiques intacts du versant ouest du lac Ontario, le patrimoine naturel de la Rouge est irremplaçable. Plus de 1 000 espèces de plantes et d'animaux y vivent, dont 23 espèces en péril. La région possède également un riche patrimoine culturel, important pour les peuples autochtones et les colons européens, dont les traditions se poursuivent encore dans certaines aires.

La création du parc urbain national de la Rouge n'est que la dernière étape de longues décennies d'efforts pour en protéger l'écosystème unique et riche.

La vallée de la Rouge a été sauvée de l'étalement urbain grâce aux efforts de citoyens dévoués qui se sont battus pour la protéger et ceux du gouvernement provincial de l'Ontario qui a réagi en créant le parc de la Rouge actuel. Puisque Parcs Canada en aura dorénavant la responsabilité, il est essentiel que le modèle de gestion reflète l'importance écologique de la région et honore l'héritage des citoyens qui ont combattu pour la conserver.

La SNAP recommande que la législation et les politiques régissant le parc urbain national de la Rouge établissent très clairement la santé des écosystèmes comme l'objectif de gestion global au sein duquel seront encouragées les expériences axées sur la nature. Les activités de sensibilisation et de gestion qui relient directement les gens à la nature, telles que des programmes bénévoles de restauration et de surveillance, devraient être prioritaires, plutôt qu'une vaste gamme d'activités récréatives largement disponibles ailleurs dans la ville. Cette approche permet de distinguer le parc urbain national d'autres parcs et espaces verts urbains, et d'établir un précédent solide pour les futurs parcs nationaux urbains. 12

Afin d'assurer convenablement la connectivité écologique du lac Ontario avec la moraine d'Oak Ridges, la SNAP recommande que les importantes PARC URBAIN NATIONAL DE LA ROUGE, ONTARIO





¹² La buse à épaulettes, la tortue mouchetée, le ginseng américain, le saumon atlantique (population du lac Ontario) et le scirpe timide (qui, fidèle à son nom, n'a pas été vu au cours des dernières années) représentent quelques-unes des espèces en péril se trouvant sur le territoire de la Rouge.



RÉSERVE NATIONALE DE L'ÎLE DE SABLE,



LA RÉSERVE NATIONALE NÀÀTS'IHCH'OH, TERRITOIRES DU NORD-OUEST



terres écologiques adjacentes à la zone d'étude du parc urbain national de la Rouge actuel, soient également protégées définitivement de l'étalement urbain.

LA RÉSERVE NATIONALE DE L'ÎLE DE SABLE, EN NOUVELLE-ÉCOSSE : UN MONUMENT CANADIEN PROTÉGÉ, MAIS QUI LAISSE LA PORTE OUVERTE À L'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE

En juin 2013, l'île de Sable a été officiellement établie comme la 43e réserve nationale du Canada. Située à environ 200 km au large des côtes de la Nouvelle-Écosse, aux abords du talus continental, il s'agit d'un trésor canadien. Toute de sable comme son nom l'indique, l'île est bien connue pour ses hordes de chevaux sauvages et sa riche histoire culturelle dont témoignent des épaves et une station de sauvetage. Mais, elle revêt aussi de l'importance au regard d'autres patrimoines naturels uniques : les plus grandes dunes de sable de l'Est de l'Amérique du Nord, la plus grande population de phoques gris au monde, le seul emplacement de reproduction du bruant des prés, une riche diversité de flore et de faune, y compris une aire de nidification essentielle pour les oiseaux migrateurs et plusieurs espèces en péril, notamment la sterne de theroseate.

En 1971, la SNAP avait proposé la création d'une réserve nationale de l'île de Sable. Elle se félicite que ce projet ait récemment vu le jour. Nous nous inquiétons cependant que la porte reste ouverte à l'exploitation pétrolière et gazière de « faible impact » sur la surface de l'île. Sur la côte Est du Canada, les lois de mise en œuvre de l'Accord sur les hydrocarbures extracôtiers priment sur toutes les autres lois relatives à la mer, y compris la Loi sur les parcs nationaux. Cela donne lieu à une circonstance particulière puisque, normalement, Parcs Canada aurait le dernier mot. Mais, dans ce cas-ci, c'est l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers qui prévaut.

Les groupes environnementaux ont proposé plusieurs amendements au projet de loi qui a créé la

réserve nationale de l'île de Sable pour y empêcher toute activité pétrolière et gazière. Mais ces amendements ont été rejetés en comité. Le projet de loi qui a été adopté prévoit une interdiction pure et simple de tout forage de surface sur l'île, et à une distance d'un mile nautique, et tente de limiter les impacts de l'exploration de surface. Cependant, aucune activité pétrolière et gazière n'a sa place dans un parc national, point final.

En allant de l'avant, Parcs Canada doit élaborer un plan de gestion efficace pour la réserve nationale de l'île de Sable, qui fasse passer l'intégrité écologique d'abord et qui puisse offrir aux visiteurs des expériences se concentrant principalement à l'extérieur de l'île, avec notamment, la construction d'un pavillon à la fine pointe de l'art au centre-ville d'Halifax, amenant ainsi "l'île aux gens". Les gouvernements fédéral et provincial doivent également élaborer des règlements stricts pour contrôler toute activité pétrolière et gazière sur l'île de Sable et développer des directives claires à l'intention de l'Office des hydrocarbures extra-côtiers, de façon à ce que la réserve nationale soit entièrement inaccessible à l'exploration pétrolière et gazière.

LA RÉSERVE NATIONALE NÀÀTS'IHCH'OH DANS LES TN-O – DE MEILLEURES LIMITES PROTÈGERAIENT COMPLÈTEMENT LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE LA NAHANNI, DE RENOMMÉE MONDIALE

En août 2012, le Premier ministre a annoncé la création de la réserve nationale Nááts'ihch'oh, dans le cours supérieur du bassin hydrographique de la rivière Nahanni Sud, en amont et à proximité de la fameuse réserve nationale Nahanni, un site classé au patrimoine mondial. La protection des sources d'eau de la Nahanni est la dernière étape nécessaire pour sécuriser à tout jamais ce bassin hydrographique sauvage de renommée mondiale. La SNAP se réjouit de la création de cette nouvelle réserve nationale, mais s'inquiète de ce que les limites, telles qu'annoncées, ne puissent protéger les lieux de mise à bas et de

reproduction du caribou, l'habitat du grizzli et du mouflon de Dall, ainsi qu'un important affluent de la rivière Nahanni Sud tout en les rendant vulnérables aux impacts du développement minier. Même les documents gouvernementaux admettent que la limite qui a été annoncée « ne protège que de façon minimale les valeurs de conservation importantes ».13

Avant que la réserve Nààts'ihch'oh soit définitivement établie en vertu de la Loi sur les parcs nationaux, il convient d'améliorer ses limites pour veiller à ce qu'elles reflètent la preuve scientifique du genre d'habitat nécessaire pour protéger la faune et les sources d'eau de la rivière Nahanni tout en respectant les intérêts des Dénés et des Métis du Sahtu et du public canadien.

La SNAP défend depuis plus de 40 ans la protection du bassin hydrographique de la Nahanni. Elle a d'abord veillé à l'établissement de la réserve nationale Nahanni au début des années 1970. Puis, elle a collaboré avec les Premières Nations du Deh Cho pour agrandir le parc. En 2009, la SNAP a salué la multiplication par six de la réserve nationale Nahanni, une décision qui reflète les besoins de la faune ainsi que les intérêts des Premières Nations du Deh Cho et du public canadien. Établir la réserve nationale Nààts'ihch'oh en prévoyant une limite convenable protègerait la Nahanni, l'un de nos plus grands trésors, complètement et pour toujours.

LA CRÉATION D'UN PARC NATIONAL DANS LA RÉGION D'OKANAGAN-SIMILKAMEEN SUD EN COLOMBIE-BRITANNIQUE PERMETTRAIT DE PROTÉGER UN ÉCOSYSTÈME UNIQUE AU CANADA

Au cours des dernières années, un vent de soutien local souffle pour la création d'un parc national dans la spectaculaire région menacée d'Okanagan-Similkameen sud en Colombie-Britannique.

Cette zone d'une beauté naturelle unique et d'écosystèmes rares abrite 58 espèces en péril, un tiers du total de la province. Malheureusement, les prairies et les fragiles écosystèmes désertiques du sud de l'Okanagan se perdent rapidement en raison de l'étalement urbain, de l'agriculture et d'autres développements, ne laissant que de minuscules fragments.

Parcs Canada a depuis longtemps exprimé son intérêt pour l'établissement d'un parc national dans la région d'Okanagan sud afin de conserver ses valeurs écologiques importantes et d'inclure un exemple du « Plateau intérieur naturel » du Canada au réseau des parcs nationaux. En 2003, Parcs Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont réalisé une étude de faisabilité. Après de nombreuses années de consultation et d'analyse, les résultats ont été publiés en 2011. L'étude a conclu qu'un parc national était effectivement réalisable et a recommandé que les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique signent un protocole d'entente en ce sens. Malheureusement, le gouvernement de la Colombie-Britannique a refusé, invoquant un manque de soutien local. Depuis, ce projet est en

La SNAP a réuni des preuves du fort soutien local dont jouit le parc et a collaboré avec des partenaires pour mettre en évidence ce constat. Nous avons rencontré les autorités locales, les entreprises et les associations touristiques pour discuter des avantages économiques éventuels d'un parc, y compris l'emploi, les dépenses qu'y feraient les visiteurs et les recettes fiscales.

Depuis la décision de la province de se retirer des pourparlers en janvier 2012, de nombreuses organisations locales, y compris le district régional d'Okanagan-Similkameen, plusieurs mairies, les chambres de commerce et la Thompson-Okanagan Tourism Association ont fait parvenir des lettres d'appui aux gouvernements provincial et fédéral, les encourageant à retourner à la table des négociations.

En février 2013, les Premières Nations locales ont annoncé publiquement leur soutien pour le parc, suite aux conclusions de leur étude voulant qu'un parc national soit du domaine du possible. Elles ont demandé aux gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique d'entamer des discussions à ce sujet.

La SNAP encourage le gouvernement de la Colombie-Britannique à tenir compte du soutien accru à ce projet de parc national, à examiner les avantages économiques et de conservation et à engager un nouveau dialogue avec le gouvernement du Canada et les Premières Nations.

OKANAGAN SUD, COLOMBIE-BRITANNIQUE



¹³ http://cpaws.org/uploads/Boundary_options_FINAL_ ENG_2010-02-16.pdf



CASTLE, ALBERTA



Nouveaux parcs provinciaux et nouvelles zones protégées

LA PROTECTION DU MILIEU SAUVAGE CASTLE EN ALBERTA EST-ELLE ENFIN À PORTÉE DE MAIN?

Après des décennies d'efforts, le plan d'aménagement des terres de cette région du sud de l'Alberta qui sera bientôt publié, serait en mesure de protéger les 1 000 km² de milieu sauvage Castle à titre de parc provincial et de conservation, surtout si le gouvernement de l'Alberta prête l'oreille aux milliers de citoyens et d'organisations qui sont intervenus en faveur de ce plan lors des consultations publiques.

Le Castle est un ruban de forêts sauvages le long de la chaîne des montagnes Rocheuses dans le sud-ouest de l'Alberta. C'est un milieu incroyablement riche en biodiversité. Il abrite le grizzli et la truite fardée versant ouest de « souche pure », ainsi que de nombreuses autres espèces menacées. C'est aussi un hotspot botanique qui abrite 824 espèces de plantes vasculaires, plus de la moitié de la flore de l'Alberta et une portion d'un corridor faunique qui relie les régions sauvages de l'Alberta à celles de la Colombie-Britannique et

des États-Unis, permettant à la faune de circuler en toute sécurité lors de ses rondes quotidiennes et saisonnières. Cette région sauvage fournit près d'un tiers de l'eau du bassin hydrographique de la rivière Oldman, approvisionnant ainsi en eau potable et agricole 70 municipalités du sud de l'Alberta. C'est une zone récréative chère à beaucoup de résidents, ce qui contribue à l'économie des communautés locales et régionales.

En dépit de sa grande valeur environnementale et sociale, le Castle est encore menacé par l'exploitation forestière, pétrolière et gazière, et les véhicules hors route. Son statut de zone d'utilisation de terres forestières ne parvient pas à arrêter la dégradation de l'environnement causée par ces activités. Il est le seul site identifié en vertu du Programme sur les endroits spéciaux du gouvernement de l'Alberta, 2000, qui n'est toujours pas protégé.

Le Plan régional de la Saskatchewan Sud, qui vise à concilier les objectifs sociaux, économiques et environnementaux dans la région et qui dirigera l'aménagement des terres pendant les dix prochaines années, offre à l'Alberta l'occasion unique de désigner légalement le Castle comme un parc provincial et de conservation.



LA RÉSERVE AQUATIQUE DE LA RIVIÈRE DUMOINE AU QUÉBEC POURRAIT PROTÉGER DES BASSINS HYDROGRAPHIQUES VITAUX

La rivière Dumoine coule vers le sud de la forêt boréale de l'ouest du Québec et se déverse dans la rivière des Outaouais, juste au nord du parc Algonquin. En tant que dernière grande rivière sans barrage dans le sud du Québec, la Dumoine est une destination prisée des pagayeurs d'eau vive. La rivière et son bassin versant sont aussi sacrés pour les Premières Nations algonquines et tissent un lien écologique primordial entre les forêts de la vallée de l'Outaouais et la forêt boréale, plus au nord.

Depuis de nombreuses années, la SNAP tente de protéger la rivière Dumoine. En 2008, le gouvernement du Québec a mis de l'avant une proposition qui permettrait de protéger 1 445 km², soit environ un tiers du bassin hydrographique de la rivière Dumoine, mais ignore les importantes sources d'eau du bassin, ainsi que d'essentielles zones de forêt ancienne.

En janvier 2013, le gouvernement du Québec est passé à l'étape suivante en tenant des audiences publiques sur les limites définitives et le niveau de protection qui devrait être accordé à la réserve aquatique de la rivière Dumoine. À ce moment-là, la SNAP a présenté une vaste analyse scientifique en soulignant la nécessité de prolonger la réserve provisoire d'environ 3 000 km², soit les

deux tiers du bassin, d'inclure les eaux en amont de la rivière et des peuplements rares de la forêt ancienne, ainsi que de maintenir des connexions écologiques avec d'autres zones naturelles, y compris la rivière Kipawa et la Noire, toutes deux des rivières sœurs de la Dumoine.

La création de cette réserve aquatique permettrait de revitaliser les communautés locales qui luttent pour se remettre de l'effondrement de l'industrie forestière en encourageant de nouveaux investissements locaux dans l'écotourisme.

Une dernière recommandation de la Commission chargée des audiences publiques est attendue d'ici décembre 2013, après quoi la SNAP exhortera le gouvernement du Québec à protéger la rivière Dumoine de façon permanente.

RÉSERVE AQUATIQUE DE LA RIVIÈRE DUMOINE, QUÉBEC





À PROPOS DE LA SNAP

La Société pour la Nature et les Parcs du Canada est la plus importante organisation à but non lucratif de protection de la nature en territoire public au Canada. Depuis notre fondation en 1963, nous avons joué un rôle capital dans la protection de plus de 45 millions d'hectares de nos précieux espaces sauvages - une superficie atteignant presque sept fois l'envergure de la Nouvelle-Écosse! Notre objectif : faire en sorte qu'au moins 50 % de notre patrimoine naturel public soient protégés. Comptant 13 sections régionales à travers le pays, un bureau national à Ottawa et des centaines de bénévoles passionnés, la SNAP coopère notamment avec les gouvernements, les Premières Nations, les entreprises et d'autres organisations pour favoriser la création d'aires protégées ainsi que l'amélioration de la gestion de celles existantes.

CONTACTS

BUREAU NATIONAL DE LA SNAP

506-250 City Centre Avenue Ottawa, ON K1R 6K7 613-569-7226 or 1-800-333-WILD info@cpaws.org

CPAWS BRITISH COLUMBIA

604-685-7445 www.cpawsbc.org

CPAWS SOUTHERN ALBERTA

www.cpaws-southernalberta.orc

CPAWS NORTHERN ALBERTA

780-424-5128 www.cpawsnab.org

CPAWS SASKATCHEWAN

306-955-6197 www.cpaws-sask.org

CPAWS MANITOBA

204-949-0782 www.cpawsmb.org

CPAWS WILDLANDS LEAGUE

416-971-9453 or 1-866-570-WILD www.wildlandsleague.org

CPAWS OTTAWA VALLEY

613-232-7297 www.cpaws-ov-vo.org

SNAP (CPAWS) QUÉBEC

514-278-7627 www.snapqc.org

CPAWS NEW BRUNSWICK

506-452-9902 www.cpawsnb.org

CPAWS NOVA SCOTIA

902-446-4155 www.cpawsns.org

CPAWS NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

709-726-5800

CPAWS YUKON

867-393-8080 www.cpawsyukon.or

CPAWS NORTHWEST TERRITORIES

867-873-9893 www.cpawsnwt.org